



## Quelle est la durée de préavis en cdi?

Par **koalaforever\_old**, le 17/10/2007 à 12:56

Bonjour,

Je suis embauchée dans une société de viande de boucherie (transformation) en tant que responsable qualité en CDI.

Sur mon contrat n'est pas stipulé si je suis cadre ou non mais j'ai fais une période d'essais de 3 mois.

Ni sur mon contrat ni sur mon bulletin de salaire n'est écrit à quelle convention collective je fais parti. Pas de référence non plus à une durée éventuelle de préavis.

Je cherche ailleurs car je voudrai quitter cette entreprise.

Quelle est la durée de préavis que je devrai effectuer.

Merci.

Par **papa tango charly\_old**, le 18/10/2007 à 20:26

le statut de cadre peut être vérifié par les cotisations que vous versez aux caisses de retraite... si vous ne cotisez pas à une caisse de cadre, c'est que n'êtes ni cadre, ni assimilé.

la convention collective de votre profession doit vous renseigner quant à la durée du préavis prévu par les accords-cadre.

bien évidemment, les choses peuvent se négocier, si vous restez en bons termes avec votre employeur, ou alors s'il est pressé de vous voir partir...